

„ tre plusieurs merveilles opérées par saint
 „ Remi, dont elle remercie Dieu, rappor-
 „ te le miracle de l'huile donnée à St. Ré-
 „ mi, & multipliée miraculeusement pour
 „ baptiser & confirmer un malade, en voi-
 „ ci les termes : *Dum autem cuidam agro-*
 „ *to baptizando chrisma quæreretur, & nihil*
 „ *inveniretur, sic Ampullas vacuas super*
 „ *altare jussit mitti, ut ipse se interim in*
 „ *oratione prosterneret; tum coelesti rore*
 „ *chrisomatis benedictio profunditur. . . .* Il
 „ est assez vraisemblable que la même hui-
 „ le que St. Remi reçut lorsqu'il se dispo-
 „ soit à baptiser le moribond, il l'aura em-
 „ ployée au Baptême & à la Confirmation
 „ de Clovis. . . . On seroit encore porté à
 „ rappeler à cette origine l'histoire de
 „ la colombe, s'il étoit vrai, comme je
 „ crois l'avoir vû quelque part, qu'ancien-
 „ nement on suspendoit dans l'Eglise le
 „ saint Chrême, comme la sainte Eucha-
 „ ristie, dans un vase fait en forme de co-
 „ lombe. . . . Quoiqu'il en soit, il paroît
 „ certain qu'on a conservé à Rheims une
 „ partie de cette huile miraculeuse, & c'est
 „ ce qu'on appelle *la sainte Ampoule* „.

L'auteur vient ensuite à la seconde ques-
 tion : sur quoi est fondée la prérogative de
 l'Eglise de Rheims. “ Les prétentions de
 „ cette Eglise ne sont point orgueilleuses.
 „ Il n'y a que des ligueurs emportés qui
 „ aient pû dire : point de Roi sans l'onc-
 „ tion, point d'onction sans la sainte Am-
 „ poule. Marlot même tout amoureux qu'il
 est